

**PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**

Les prévisions budgétaires de l'année 2019, approuvées par le Conseil départemental de Maine-et-Loire, lors de sa réunion des 4 et 5 février 2019, et présentées dans le Budget primitif 2019 du Département, sont récapitulées, ci-après, par compétences, suivant les cinq engagements qui structurent le projet départemental « Anjou 2021 : réinventons l'avenir » :

**PRÉVISIONS PAR COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES**

En M€	Investissement			Fonctionnement			Investissement + Fonctionnement		
	DEPENSES	RECETTES	CHARGE	DEPENSES	RECETTES	CHARGE	DEPENSES	RECETTES	CHARGE
<b>Compétence 1 : être un département solidaire</b>	<b>0,11</b>	<b>0,002</b>	<b>0,11</b>	<b>410,92</b>	<b>104,47</b>	<b>306,46</b>	<b>411,04</b>	<b>104,47</b>	<b>306,57</b>
Autonomie des pers. âgées ou handicapées				190,31	46,82	143,49	190,31	46,82	143,49
Enfance et famille	0,03	0,001	0,03	114,63	2,77	111,86	114,66	2,77	111,89
Insertion et lutte contre la précarité				100,60	53,50	47,09	100,60	53,50	47,09
Accès et maintien au logement		0,001	- 0,001	5,19	1,37	3,82	5,19	1,37	3,82
Action sociale territoriale	0,09		0,09	0,19	0,002	0,19	0,27	0,002	0,27
<b>Compétence 2 : être un département responsable de sa jeunesse</b>	<b>12,42</b>	<b>3,02</b>	<b>9,41</b>	<b>22,81</b>	<b>0,25</b>	<b>22,56</b>	<b>35,23</b>	<b>3,26</b>	<b>31,97</b>
Collèges	12,41	3,02	9,40	19,12	0,23	18,89	31,53	3,24	28,29
Éducation et jeunesse				2,78	0,02	2,76	2,78	0,02	2,76
Sport	0,01		0,01	0,91		0,91	0,92		0,92
<b>Compétence 3 : être un département acteur du développement équitable des territoires</b>	<b>41,16</b>	<b>13,26</b>	<b>27,89</b>	<b>16,21</b>	<b>3,88</b>	<b>12,33</b>	<b>57,37</b>	<b>17,14</b>	<b>40,22</b>
Routes	29,42	4,18	25,23	4,75	1,04	3,71	34,17	5,22	28,95
Habitat	9,66	8,60	1,06	2,68	1,80	0,89	12,34	10,40	1,95
Numérique, développement et tourisme	1,98	0,48	1,50	4,61	0,90	3,71	6,58	1,38	5,20
Culture et patrimoine et archives départementales	0,11		0,11	4,17	0,15	4,02	4,28	0,15	4,13
<b>COMPÉTENCE 4 : être un département protecteur de l'environnement</b>	<b>3,68</b>	<b>0,40</b>	<b>3,28</b>	<b>3,14</b>	<b>6,88</b>	<b>- 3,74</b>	<b>6,83</b>	<b>7,28</b>	<b>- 0,45</b>
<b>Compétence 5 : être un département exemplaire dans la gestion des ressources</b>	<b>42,92</b>	<b>43,55</b>	<b>-0,64</b>	<b>140,29</b>	<b>540,82</b>	<b>- 400,54</b>	<b>183,20</b>	<b>584,37</b>	<b>- 401,17</b>
Ressources humaines	0,02		0,02	107,38	7,92	99,46	107,40	7,92	99,48
Bâtiments et propriétés – Équipement et fonctionnement des services et de l'Assemblée	8,90	0,53	8,37	15,15	1,63	13,53	24,05	2,16	21,89
Emprunts	34,00	36,00	-2,00	11,00		11,00	45,00	36,00	9,00
Impôts et dotations sans affectation spéciale		7,02	-7,02	6,75	531,27	-524,52	6,75	538,29	-531,54
<b>Service d'incendie et de secours</b>	<b>0,45</b>		<b>0,45</b>	<b>24,35</b>		<b>24,35</b>	<b>24,80</b>		<b>24,80</b>
<b>Produits de cession</b>		<b>2,73</b>	<b>-2,73</b>					<b>2,73</b>	<b>-2,73</b>
<b>Crédits pour dépenses imprévues</b>	<b>0,50</b>		<b>0,50</b>	<b>0,30</b>		<b>0,30</b>	<b>0,80</b>		<b>0,80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>101,24</b>	<b>62,96</b>	<b>38,27</b>	<b>618,02</b>	<b>656,29</b>	<b>-38,27</b>	<b>719,25</b>	<b>719,25</b>	
Remboursements temporaires et refinancements de dette	25,00	25,00					25,00	25,00	
<b>TOTAL</b>	<b>126,24</b>	<b>87,96</b>	<b>38,27</b>	<b>618,02</b>	<b>656,29</b>	<b>-38,27</b>	<b>744,25</b>	<b>744,25</b>	

Les ratios réglementaires joints au budget primitif 2019 sont les suivants :

	Département de Maine-et-Loire BP 2019	Département de Maine-et-Loire CA 2017*	Ensemble des Départements (données CA 2017*)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	728,70 €/h	727,59 €/h	887,00 €/h
Produit des impositions directes/population	261,68 €/h	250,69 €/h	277,00 €/h
Recettes réelles de fonctionnement/population	774,61 €/h	795,55 €/h	1007,00 €/h
Dépenses d'équipement brut/population	64,12 €/h	61,64 €/h	85,00 €/h
Encours de dette/population	497,17 €/h	528,14 €/h	504,00 €/h
Dotations globales de fonctionnement/population	112,82 €/h	112,86 €/h	126,00 €/h
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	20,92 %	19,87 %	20,70 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	99,34 %	96,41 %	93,10 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	8,28 %	7,75 %	8,40 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	64,18 %	66,39 %	50 %

\* statistiques de la direction générale des collectivités locales – Ministère de l'intérieur

De 2015 à 2017, malgré la considérable réduction des dotations de l'État, et l'évolution à la hausse du coût des dispositifs sociaux en faveur de l'enfance et des personnes âgées, handicapées ou en précarité, l'équilibre financier du Département a été sauvegardé grâce à un recentrage des activités de la collectivité sur ses missions essentielles, une hausse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et une progression des droits perçus sur les mutations immobilières. Depuis 2018, l'État a quasiment stabilisé ses dotations, et il demande désormais aux grandes collectivités territoriales qu'elles s'efforcent de limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an, afin de contribuer ainsi au redressement d'ensemble des finances publiques.

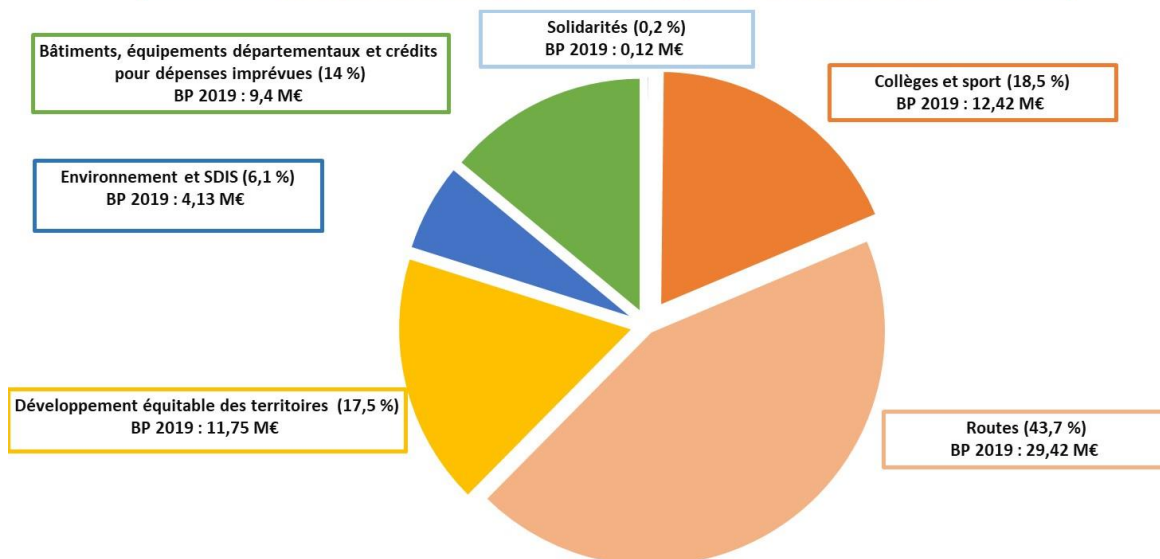
Hors reversements de fiscalité, les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2019 du Département s'élèvent à 611,27 M€. Elles correspondent, pour plus des 2/3, à des mesures d'action sociale, comme les actions de protection et de soutien apportés à l'enfance et à la famille, les aides à l'hébergement des personnes âgées, les aides sociales au logement ainsi que les grands dispositifs nationaux que sont l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et le revenu de solidarité active. Hors action sociale, il s'agit, par ailleurs, des frais de fonctionnement des collèges, de l'entretien du réseau routier départemental, de la protection des espaces naturels sensibles, ou encore du financement apporté au service départemental d'incendie et de secours. Les prévisions d'intérêts de la dette sont en baisse, à la suite du désendettement engagé sur les deux dernières années. Au total, par rapport aux prévisions du budget 2018, la hausse des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2019 ne dépasse pas la limite de 1,2 % dont le respect est attendu des grandes collectivités et qui a donné lieu à la passation d'un contrat entre l'État et le Département de Maine-et-Loire en juin 2018.

En matière d'investissements, le Département réserve, dans son budget 2019, 67,24 M€ pour répondre aux besoins en termes d'infrastructures et d'équipements, notamment par divers travaux d'accessibilité, d'économie d'énergie et d'aménagements dans les collèges (extension et restructuration des demi-pensions des collèges Jacques Prévert à Châteauneuf-sur-Sarthe et Paul Éluard à Gennes, reconstruction du collège Les Roches à Durtal), par des travaux sur le réseau routier (amélioration de l'axe Vezins-Coron-Vihiers, doublement de la déviation sud de Saumur, rénovation d'ouvrages d'art tels que le pont Cessart à Saumur et le pont de Montjean-sur-Loire), ou encore par l'extension du bâtiment des archives départementales. Le déploiement du réseau numérique de télécommunications à très haut débit, initié par le Département et conduit par le syndicat Anjou numérique, se poursuivra cette année.

Complétant le budget primitif, le budget supplémentaire dont l'approbation sera proposée au Conseil départemental en juin 2019, consistera notamment à incorporer au budget 2019, l'excédent net de l'année 2018 qui permettra de financer, cette année, la poursuite du désendettement engagé à hauteur de 41 M€ en 2017 et 2018 et ayant déjà ramené la dette départementale de 453,21 M€ fin 2016 à 412,19 M€ fin 2018.

Malgré les incertitudes quant à l'évolution future des ressources départementales, qui tiennent aux fluctuations de l'activité économique (par exemple, celles du marché immobilier) et à une éventuelle nouvelle réforme fiscale, le Conseil départemental a décidé, comme pour l'année 2018, de maintenir inchangé, pour l'année 2019, son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

**BUDGET PRIMITIF 2019 : VENTILATION DES 67,24 M€ D'INVESTISSEMENTS**



Également comprise en section d'investissement :  
l'annuité de dette en capital à rembourser à hauteur de 34 M€  
D'où un total de dépenses de 101,24 M€

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 611,27 M€**

